

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

OBJET : Kerlir - acquisition de la parcelle EA 75

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

La parcelle cadastrée EA n°75, d'une contenance de 130 m², constitue une partie de la route rejoignant le village de Kerlir à l'EREA de Kergalan.

Les propriétaires proposent la cession gratuite de cette parcelle à la Ville. Les frais inhérents au transfert de propriété seront à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition gratuite de la parcelle EA n°75.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition gratuite de la parcelle EA n°75, les frais d'acte étant à la charge de la Ville ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ